

Pour publication immédiate

La loi 90 sur le développement de la formation de la main-d'œuvre : une vision à recentrer

Montréal, le 14 février 2006 – « Si on souhaite que les PME du Québec demeurent un « lieu de formation essentiel », il importe dès maintenant de mettre l'accent sur l'objectif, le résultat recherché par la Loi, soit la formation de la main-d'œuvre plutôt que les moyens mis en œuvre pour l'atteindre ». Tel est l'essentiel de la position de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) au sujet du bilan de la *Loi 90*, expliquée ce matin par son vice-président, Québec, monsieur Richard Fahey.

Essentiellement, la Loi doit tendre à améliorer les compétences de la main-d'œuvre par l'acquisition, le perfectionnement, la mise à jour et la reconnaissance des compétences des travailleurs en emploi. Pour la FCEI, cet objectif est celui vers lequel devrait tendre tous les mécanismes de mise en œuvre de la Loi plutôt que vers celui visant à imposer des formalités administratives fastidieuses pour les dirigeants de PME. C'est pourquoi les représentants de la FCEI réclament des modifications législatives de manière à alléger le fardeau administratif imposé aux entreprises.

« À ce propos, nous partageons le point de vue de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) voulant qu'en mettant l'accent sur le véritable objectif de la Loi, on s'éloignerait d'une obligation de moyens soit la justification de l'investissement de 1 % de la masse salariale en formation, pour se concentrer sur une obligation de résultats qui stimulerait notre économie, à savoir l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre » a indiqué monsieur Fahey.

« Nous adhérons en grande partie, au consensus établi à la CPMT à l'effet qu'il faut avoir à cœur de mieux répondre aux besoins concrets du marché du travail, notamment par le biais d'instruments simples et souples qui permettront aux PME de s'acquitter facilement de leur devoir de formation ». Pour la FCEI, cette démarche est d'autant plus importante que tous les partenaires sont à la recherche de mesures qui permettront d'accroître notre productivité et ainsi d'augmenter notre capacité concurrentielle à faire face à la mondialisation.

La FCEI endosse toute initiative visant à donner accès aux PME à des mesures incitatives ciblées (crédit d'impôt à la formation, subvention du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO), participation à des programmes orchestrés par le Fonds et basés sur la contribution concrète de l'entreprise au développement des compétences de ses salariés) et les aidant à s'acquitter de leur obligation de résultats. D'ailleurs, faut-il rappeler qu'en 2003, les PME du Québec réclamaient

l'introduction d'un crédit d'impôt pour la formation dans une proportion de 46 % ? « En effet, le consensus va dans le sens d'une démonstration de la part des entreprises qu'elles réalisent des activités qui contribuent au développement des compétences de leur main-d'œuvre au sens de la Loi », a poursuivi monsieur André Lavoie, analyste principal des politiques à la FCEI. « Toutefois, les modalités mises en place devront être souples et à la portée des PME pour mieux répondre à leur réalité » a-t-il précisé.

La FCEI appuie la proposition de la CPMT à l'effet de reconnaître officiellement les formations en entreprise, notamment selon les normes de qualité retenues dans le Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences. De plus, la FCEI endosse l'action des comités sectoriels de main-d'œuvre formés de représentants des employeurs et des travailleurs. Selon monsieur Lavoie, ces derniers sont bien placés pour définir les besoins du marché du travail et y répondre dans la perspective d'un système intégré d'apprentissage, de qualification et de reconnaissance des compétences professionnelles.

Finalement, selon monsieur Fahey, « Le gouvernement doit s'abstenir de retourner en arrière en rétablissant l'exigence d'une justification des dépenses de formation pour les entreprises dont la masse salariale est inférieure à un million de dollars, ce qui ne ferait que braquer les PME ». Le gouvernement doit plutôt explorer les avenues proposées, à savoir de mieux outiller les PME dans la reconnaissance de la formation informelle et formelle qu'elles dispensent et des compétences acquises par leurs employés. Il doit aussi faire en sorte que les efforts déjà consentis par les dirigeants en matière de formation soient mieux reconnus, de telle sorte que la diversification des modes et des lieux de formation devienne non seulement une priorité gouvernementale mais une réalité.

Dans la même veine, la FCEI réclame un effort de simplification afin que tous les partenaires emboîtent résolument le pas de l'amélioration des compétences des travailleurs et de l'augmentation de la compétitivité des entreprises au bénéfice de tous les Québécois.

Le mémoire de la FCEI, *A la recherche de résultats, pas de moyens!*, est disponible sur le site Internet, au www.fcei.ca/quebec.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est l'association patronale qui défend les petites et moyennes entreprises d'ici et qui, par ses représentations auprès des gouvernements et des municipalités, leur permet de prospérer économiquement au bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec.

Association sans but lucratif dont les membres oeuvrent dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions du Québec, la FCEI est non partisane et son financement provient uniquement de l'adhésion de ses membres.

La FCEI - 35 ans la tête à vos affaires et la voix toujours plus forte!

Source : Marie Vaillant, directrice des communications
Téléphone : (514) 861-3234/Cellulaire : (514) 919-9535